

## KIT BIOSÉCURITÉ ARMMI

mise à jour en décembre 2016

Le contenu de ce kit a pour but d'aider à réduire le risque d'introduire une maladie dans votre troupeau durant les périodes d'avertissement de biosécurité élevé. Le contenu de ce kit peut être utilisé par quiconque qui doit entrer dans une grange. Ce kit n'est pas conçu pour les fermes qui ont eu un résultat positif pour une maladie à déclaration obligatoire ou zoonotique. Dans le cas d'une maladie à déclaration obligatoire ou zoonotique, il se peut que le service gouvernemental concerné fournisse des directives.

Cette boîte et ces matériels devraient être entreposés dans un lieu propre, frais, exempt de rongeurs et sec hors de la zone d'accès contrôlé (voir le diagramme à la page suivante). Le contenu des kits biosécurité dans la boîte devrait être mis et ôté hors du bâtiment d'élevage. Veuillez mettre les vêtements en suivant les lignes directrices incluses.

Des kits ARMMI supplémentaires sont disponibles si nécessaire. Les kits sont disponibles en deux tailles : le grand kit contient des salopettes TTG et le très grand kit contient des salopettes TTTTG. Pour commander plus de kits, veuillez communiquer avec votre bureau régional du conseil et spécifier si vous avez besoin qu'un kit grand ou très grand soit livré.

Un kit contient huit (8) sacs en plastique identiques.

Chacun des huit sacs contient :

- 3 masques N95
- 1 paire de bottillons de protection en caoutchouc pour emploi avec les souliers, ceux-ci ne sont pas nécessaires si l'utilisateur porte déjà des bottes en caoutchouc qui peuvent être lavées et désinfectées
- 1 sac à ordures
- 1 paire de lunettes protectrices
- 3 paires de salopettes avec capuchon (les capuchons peuvent être séparés)
- 3 bonnets bouffants
- 3 paires de couvre
- bottes en plastique jetables

Le kit contient aussi :

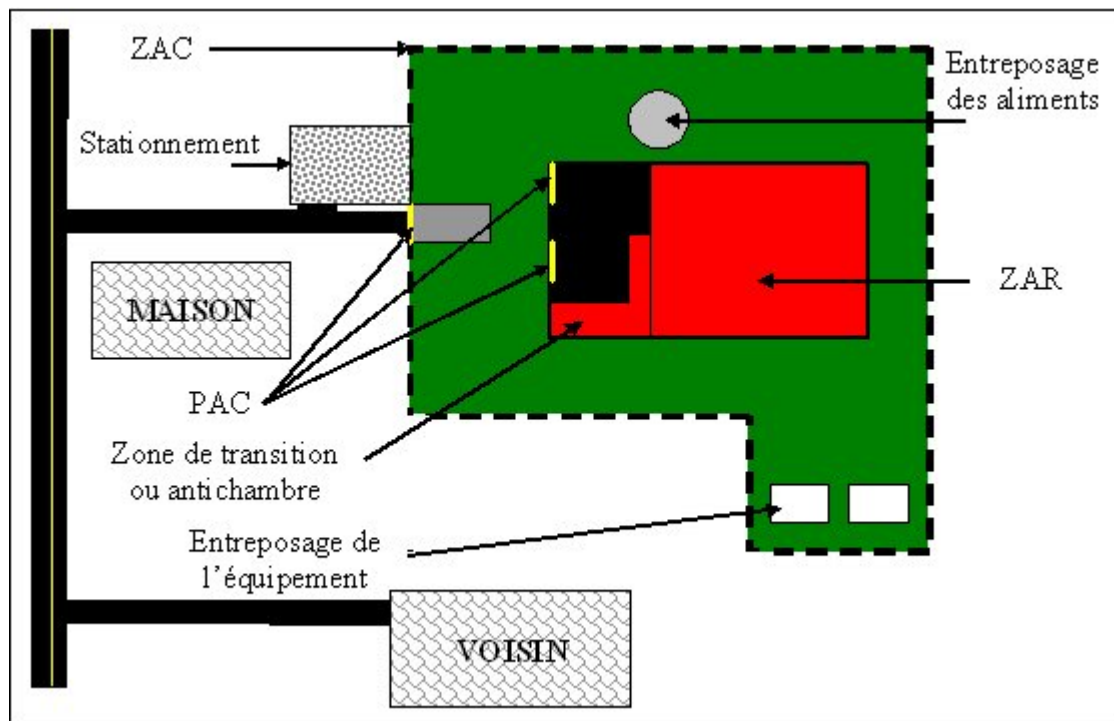
Deux (2) rouleaux de ruban à conduits

Une (1) boîte de gants Nitrile jetables

## Établissement des zones

L'accès à votre ferme est géré par l'établissement des zones protectrices autour des aires où les animaux sont logés ou maniés. Ces zones sont appelées les zones d'accès contrôlé (ZAC) et les zones d'accès restreint (ZAR). Pour que ces zones soient efficaces, elles doivent être clairement délimitées et doivent avoir des points d'accès contrôlé (PAC) clairement visibles.

**Figure 1 : Plan conceptuel d'aménagement de la ferme intégrant les zones de biosécurité**



**Figure 1 : La maison (résidence) et le stationnement sont situés à l'extérieur de la première zone de biosécurité, appelée zone d'accès contrôlé (ZAC). La ZAC comprend les installations d'exploitation indirectement liées à la production animale (p. ex. l'entreposage des aliments pour les animaux) et la zone d'accès restreint (ZAR). La ZAR abrite les animaux de production. On accède à la ZAC et à la ZAR par un point d'accès contrôlé (PAC).**

Source : Guide de planification nationale pour la biosécurité à la ferme Gestion proactive des ressources animales, Agence canadienne d'inspection des aliments

L'ARMMI conseille de toujours suivre les instructions du fabricant quand vous employez l'équipement dans ce kit. L'ARMMI n'accepte aucune responsabilité pour des problèmes qui surviennent en utilisant cet équipement. Toute personne qui emploie l'équipement inclus dans ce kit est avisée qu'elle l'emploie à ses risques et périls. Si l'équipement dans ce kit semble défectueux, **ne l'utilisez pas** et signalez-le à ARMMI au (519) 837-0284. Ces renseignements et ces instructions ont été développés et sont fournis par Egg Farmers of Ontario, Turkey Farmers of Ontario, Chicken Farmers of Ontario et Ontario Broiler Hatching Egg & Chick Commission.

# PROTOCOLES DE BIOSÉCURITÉ

## Le kit biosécurité vise deux objectifs :

1. augmenter la protection de votre troupeau contre l'exposition aux agents pathogènes dangereux ; et
2. réduire le risque que l'agent pathogène quitte la ferme.

Les articles de biosécurité usagés doivent être éliminés de façon appropriée et tout article réutilisable doit être désinfecté avec l'emploi des désinfectants appropriés et approuvés.

## NOTES IMPORTANTES :

- **Veillez lire toutes les instructions avant de commencer.**
- Suivez l'ordre des lignes directrices de biosécurité comme présentées.
- Avant de mettre les articles de biosécurité, positionnez le sac à ordures fourni pour qu'il soit tenu ouvert et prêt pour recevoir vos articles de biosécurité usagés.
- Préparez un bain désinfectant (p. ex. Virkon) pour désinfecter les lunettes protectrices et un pédiluve pour désinfecter les chaussures avant de quitter la ZAC. **Veillez lire les instructions fournies par le manufacturier du désinfectant pour déterminer la concentration et la durée du contact appropriées.** Celles-ci peuvent varier selon la maladie contre laquelle on se prémunit.

## A. Mettre les articles de biosécurité en entrant dans la zone d'accès contrôlé (ZAC)

1. Enlevez tout article qui ne peut pas être mis dans un bain désinfectant, p. ex. les montres, les bijoux, les téléphones cellulaires, les caméras, les lunettes (si possible), etc.
2. Mettez les cheveux longs en queue-de-cheval.
3. Mettez les bottillons de protection en caoutchouc, le cas échéant. Si vous portez déjà des chaussures propres qui peuvent être mises dans un pédiluve (p. ex. des bottes en caoutchouc propres), ceux-ci ne sont pas nécessaires.
4. Mettez un bonnet bouffant (assurez-vous que vos cheveux sont couverts par le bonnet)
5. Quelques-uns des kits biosécurité contiennent des salopettes jetables avec capuchons intégrés et d'autres contiennent des salopettes jetables avec capuchons séparés. Si vous avez un capuchon séparé, mettez-le maintenant avant que vous mettiez les salopettes, autrement passez à l'étape 6.
6. Mettez une paire de salopettes jetables au-dessus de vos vêtements.
  - Commencez par les jambes et mettez les une à la fois.
  - Enfilez les salopettes en vous assurant que le capuchon est rentré dans les salopettes s'il n'est pas attaché aux salopettes.
  - Fermez la fermeture à glissière.
  - Employez le ruban à conduits pour rajuster la taille des salopettes (p. ex. faites une ceinture si les salopettes sont trop grandes) faites une patte pour faciliter l'enlèvement du ruban à conduits.
7. Mettez les couvre bottes en plastique jetables au-dessus des bottillons de protection en caoutchouc. Les jambes des salopettes devraient être rentrées dans les couvre bottes en plastique jetables.

L'ARMMI conseille de toujours suivre les instructions du manufacturier quand vous employez l'équipement dans ce kit. L'ARMMI n'accepte aucune responsabilité pour des problèmes qui surviennent en utilisant cet équipement. Toute personne qui emploie l'équipement inclus dans ce kit est avisée qu'elle l'emploie à ses risques et périls. Si l'équipement dans ce kit semble défectueux, **ne l'utilisez pas** et signalez-le à ARMMI au (519) 837-0284. Ces renseignements et ces instructions ont été développés et est fourni par Egg Farmers of Ontario, Turkey Farmers of Ontario, Chicken Farmers of Ontario et Ontario Broiler Hatching Egg & Chick Commission.

8. Enfilez le capuchon des salopettes s'il est attaché aux salopettes.
9. Fermez la fermeture à glissière complètement.
10. Des masques et des lunettes protectrices ont été fournis, si vous voulez les employés. Veuillez vous référer aux instructions du fabricant pour les techniques d'ajustement appropriées pour le masque.
11. Mettez des gants Nitrile jetables les enfilant en dessous ou au-dessus de la manche de vos salopettes jetables.

## **B. Ôter les articles de biosécurité (en quittant la ZAC)**

1. N'enlevez pas vos gants, à moins qu'ils soient très sales. Appliquez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à vos gants. Utilisez librement le désinfectant pour les mains sur vos gants. Si vos gants sont très sales et vous avez besoin de mettre une nouvelle paire, retirez soigneusement les gants sales de façon qu'ils se retournent, et en touchant seulement l'intérieur « net » des gants. Mettez-les dans le sac à ordures que vous avez ouvert antérieurement pour recevoir les articles de biosécurité usagés. Ensuite, mettez une nouvelle paire de gants nette.
2. Enlevez la ceinture de ruban à conduits, le cas échéant, et mettez-la dans le sac à ordures.
3. Enlevez les lunettes protectrices soigneusement, si vous en portez. Désinfectez les lunettes protectrices dans un bain désinfectant après emploi.
4. Enlevez soigneusement le masque N95 (sans l'agiter), si vous en portez une, et placez-le dans le sac à ordures.
5. Ouvrez la fermeture à glissière assez pour vous permettre d'enlever le capuchon qui pourrait être séparé des salopettes.
6. Retirez le capuchon des salopettes et pliez-le pour que l'intérieur devienne l'extérieur. Si le capuchon est séparé des salopettes, ôtez-le soigneusement et déposez-le doucement dans le sac à ordures.
7. Ôtez doucement le bonnet bouffant et placez-le doucement dans le sac à ordures.
  - Assurez-vous que les cheveux longs n'entrent pas en contact avec l'extérieur des salopettes.
8. Ouvrez complètement la fermeture à glissière des salopettes.
9. Pour ôter les salopettes : évitez de toucher l'extérieur des salopettes, car elles sont considérées comme sales. Commencez par rouler soigneusement les salopettes commençant au cou. Touchez seulement l'intérieur des salopettes. Continuez à rouler/retirer les salopettes. Retirez vos bras, un à la fois, en retournant la manche des salopettes pour que l'intérieur de la manche devienne l'extérieur. Roulez les salopettes jusqu'au plancher ; et ôtez les bottes, une à la fois.
10. Roulez les salopettes et les bottes en boule (en touchant seulement l'intérieur) et déposez-les dans le sac à ordures que vous avez préparé antérieurement.
11. Mettez les pieds, une à la fois, dans le pédiluve que vous avez préparé auparavant. Les pédiluves sont seulement efficaces s'ils sont gardés propres (exempt de tout matériel organique).
12. Assurez-vous de rincer soigneusement les surfaces inférieures de vos chaussures ou des bottillons de protection en caoutchouc dans le pédiluve.
13. Enlever les bottillons de protection en caoutchouc (le cas échéant).
14. Éloignez-vous de la ZAC.

L'ARMMI conseille de toujours suivre les instructions du fabricant quand vous employez l'équipement dans ce kit. L'ARMMI n'accepte aucune responsabilité pour des problèmes qui surviennent en utilisant cet équipement. Toute personne qui emploie l'équipement inclus dans ce kit est avisée qu'elle l'emploie à ses risques et périls. Si l'équipement dans ce kit semble défectueux, **ne l'utilisez pas** et signalez-le à ARMMI au (519) 837-0284. Ces renseignements et ces instructions ont été développés et est fourni par Egg Farmers of Ontario, Turkey Farmers of Ontario, Chicken Farmers of Ontario et Ontario Broiler Hatching Egg & Chick Commission.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLIMINATION DES ARTICLES DE BIOSÉCURITÉ USAGÉS

Tout article usagé du kit devrait être éliminé de façon appropriée à fin d'éviter la transmission de tout agent pathogène potentiel. Adhérez-vous aux lignes directrices municipales relatives à l'élimination des déchets.

Nous suggérons d'utiliser deux sacs l'un dans l'autre pour l'élimination des articles de biosécurité, ainsi que la pulvérisation de l'extérieur du sac avec une solution désinfectante. Dans le cas où ce kit est utilisé à un lieu infecté sous le contrôle d'une agence gouvernementale, les protocoles d'élimination de cette dernière doivent être suivis.